

**LUNDI 3 AVRIL 2017**  
**RENCONTRE**

**Les droits culturels : de la loi à son application.  
Comment repenser son mode d'action et ses relations.  
Un défi pour le secteur culturel ?**

**HORAIRES :**

**9h00** Accueil café

**9h30** Conférence

**LIEU :**

**Comédie Odéon**

6 Rue Grolée

69002 Lyon

[Accès](#)

**PUBLICS :**

élu.e.s (maires,  
adjoint.e.s...),  
techniciens de  
collectivités territoriales  
et EPCI, agents de  
développement  
territorial,  
correspondants DRAC,  
porteurs de projets  
culturels, etc..

**ANIMATION :**

**Yann Crespel,**  
Kaléido'Scop

**Les dessous des droits culturels - Jean-Pierre Saez,**  
Directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles

Voici la notion de droits culturels reconnue par la loi dans le droit français. On pourrait considérer qu'il s'agit en définitive d'une actualisation de notre droit au regard des conventions et textes internationaux ratifiés par la France. Il nous faut comprendre cependant pourquoi ce principe est mis plus particulièrement en avant aujourd'hui et dans quelle dynamique historique il prend place. Il peut s'avérer d'une grande richesse pour renforcer l'idée que chaque personne devrait avoir accès au plus grand nombre possible de ressources artistiques et culturelles et pour lui permettre de construire son propre parcours culturel à travers les formes de son choix.

**Temps d'échanges participatifs**

**Quelques exemples de réflexion et d'action**

1 - Retour sur le travail de l'université d'hiver du Synavi et de l'écriture de la note « Les droits culturels, qu'est-ce que ça change ? » - **Vincent Bady**, Délégué régional du Synavi

2 - Un acteur en région au cœur des droits culturels : l'Association Fusées - **Pascal Auclair & Marielle Imbert** (Grenoble 38)

3 - Le Manifeste pour la création dans l'espace public, **Marie Irma Kramer**, Fédération des Arts de la Rue Auvergne Rhône-Alpes

**Conclusion et synthèse des ateliers**

**Cette conférence sera suivie d'un déjeuner (sur inscription, réservé aux adhérents) et de l'Assemblée Générale annuelle de la Nacre, à laquelle vous êtes tous cordialement invités.**